

DECISION
du Comité de Ministres Benelux
portant nomination d'un juge et de deux juges suppléants
à la Cour de Justice Benelux

M (2023) 10

Le Comité de Ministres Benelux,

Vu l'article 3, alinéas 1 à 3, du Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux, signé à Bruxelles le 31 mars 1965, tel qu'il a été modifié en dernier lieu par le Protocole signé à Luxembourg le 15 octobre 2012,

Considérant que le Comité de Ministres Benelux a donné acte le 7 février 2023 de la communication de la démission, avec effet à partir du 1^{er} février 2023, de madame R. Kalden de ses fonctions de juge à la Cour de Justice Benelux, et le 20 février 2023 de la communication de la démission, avec effet à partir du 1^{er} avril 2023, de monsieur P.H. Blok de ses fonctions de juge suppléant à la Cour de Justice Benelux,

Sur proposition du ministre néerlandais pour la Protection juridictionnelle,

A pris la présente décision :

Article 1^{er}

Madame J.I. de Vreese-Rood, juge suppléant à la Cour de Justice Benelux, est nommée juge à la Cour de Justice Benelux.

Article 2

Monsieur M.Y. Bonneur, conseiller au *Gerechtshof Den Haag*, est nommé juge suppléant à la Cour de Justice Benelux.

Article 3

Madame M.P.J. Ruijpers, conseiller au *Gerechtshof Den Haag*, est nommée juge suppléant à la Cour de Justice Benelux.

Article 4

La présente décision entre en vigueur le jour de sa signature, étant entendu qu'elle produit ses effets à partir du 12 mai 2023 au plus tard.

Fait à La Haye , le 12 mai 2023

Le Président du Comité de Ministres Benelux,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'w' followed by a long horizontal stroke that loops back under the 'w'.

w. Hoekstra